

### **Séance ordinaire du 14 septembre 2021**

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 14 septembre 2021 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

#### **Résolution no. 21-163** **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Mathieu Mercier  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 14 septembre 2021 soit et est ouverte.

Adopté

#### **Résolution no. 21-164** **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 soit adopté.

Adopté

#### **Résolution no. 21-165** **Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance du conseil du 17 août 2021 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

**Résolution no. 21-166**  
**Présentation des comptes**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 14 septembre 2021 soit approuvée.

Chèques 17094 à 17127 au montant de 288 983,93 \$

Prélèvements 3722 à 3760 au montant de 8 968,09 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

**Résolution no. 21-167**  
**Transfert postes budgétaires**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 100 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Administration et Informatique 02 13000 414;

Qu'un montant de 3 300 \$ soit transféré du poste budgétaire Service incendie 23 03000 000 au poste budgétaire Pièces et Acc. 02 22000 649;

Qu'un montant de 600 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Ent. Véhicules 02 32000 526;

Qu'un montant de 525 \$ du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Administration et Informatique 02 13000 414;

Qu'un montant de 175 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Cotisation Ass. 02 13000 494;

Qu'un montant de 4 000 \$ soit transféré au poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Enfouissement 02 45120 446;

Adopté

**Résolution no. 21-168**

**Huissier - Avocat**

Proposé par : M. Guy Lemieux  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal autorise de prendre les mesures nécessaires pour le recouvrement dans le dossier Ferme A.B.R. S.E.N.C.

Adopté

**Résolution no. 21-169**

**Départ – Directrice générale et secrétaire trésorière**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la fin du contrat de travail de Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à compter du 31 décembre 2021.

Adopté

**Annotation no. 21-170**

**Motion de félicitations**

Le conseil municipal désire féliciter M. Gaétan Ménard pour les nombreuses années de travail d'abord comme conseiller municipal de 1991 à 1997 et de 1997 à 2021 au poste de Maire à l'exception de la période 2009 à 2011.

Le conseil municipal désire également féliciter Mme Ginette Prud'Homme pour les nombreuses années de travail à titre d'adjointe administrative à temps partiel de 1982 à 1990 et par la suite comme Directrice générale et secrétaire trésorière de 1990 à 2021.

Le conseil municipal souhaite une excellente retraite à M. Gaétan Ménard et Mme Ginette Prud'Homme après leurs nombreuses années de dévouement et de service auprès de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

**Résolution no. 21-171**

**Nom Parc**

**ATTENDU** Que la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a acquis le terrain à l'arrière du cimetière de la Fabrique Saint-Clément;

**ATTENDU** Que ce terrain avait été donné par des citoyens à la Fabrique de Saint-Étienne;

**ATTENDU** Que la municipalité souhaite rappeler l'importance historique de ce terrain;

En conséquence

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme le terrain à l'arrière du cimetière du nom de « Parc des Bâtisseurs ».

Adopté

**Résolution no. 21-172**

**Programme d'aide à la Voirie**

Et résolu unanimement

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Ginette Prud'Homme, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition M. Martin Couillard, appuyée par M. Jacques Giroux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Étienne-de-Beauharnois autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

**Résolution no. 21-173**  
**État des activités foncières**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte l'état des activités foncières tel que déposé en date du 31 août 2021.

Adopté

**Résolution no. 21-174**  
**État comparatif comptable**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte l'état comparatif comptable tel que déposé en date du 31 août 2021.

Adopté

**Résolution no. 21-175**  
**Tarif élection**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 18 \$/heure soit alloué au personnel électoral pour les élections municipales 2021.

Adopté

**Résolution no. 21-176**  
**Salle des patins**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la compagnie Construction S.M. Sud-Ouest à effectuer les travaux au centre communautaire dans la salle des patins au coût de 1 275,00 \$ taxes comprises.

Adopté

**Résolution no. 21-177**  
**Égout bassin**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal mandate la firme EXP pour la conception préliminaire d'un 3<sup>e</sup> étang pour le traitement des eaux usées.

Adopté

**Résolution no. 21-178**  
**Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier**

Attendu qu'à la suite de la présentation au conseil municipal des subventions admissibles pour la restauration des bâtiments municipaux et principalement des bâtiments patrimoniaux;

En conséquence

Il est proposé par : M. Guy Lemieux  
appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Mme Ginette Prud'Homme et Secrétaire Trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois la demande d'aide financière au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

Adopté

**Résolution no. 21-179**  
**Ouverture des soumissions de vidange et déshydratation des boues des étangs aérés**

La Directrice générale et secrétaire trésorière informe le conseil municipal de l'ouverture des soumissions concernant la vidange et déshydratation des boues des étangs aérés.

Terra Vestra Environnement : 102 510,56 \$

En conséquence,

Il est proposé par : M. Benjamin Bourcier  
appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le contrat concernant la vidange et déshydratation des boues des étangs aérés soit octroyé à Terra Vestra Environnement au coût de 102 510,56 \$ taxes incluses

Adopté

**Résolution no. 21-180**  
**Levée de la séance**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 14 septembre 2021 soit levée à 21 h.

Adopté

Gaétan Ménard  
Maire

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière